

Fin de crise en Wallonie, enlèvement dans les autres entités

- ▶ L'accord de majorité du gouvernement wallon est attendu pour mardi.
- ▶ Le casting sera discuté mercredi.
- ▶ Le parlement wallon devrait se réunir fin de semaine pour voter la confiance.
- ▶ A Bruxelles et à la Fédération Wallonie-Bruxelles, le blocage persiste.

Cinq semaines après la décision du CDH de ne plus gouverner avec le PS, les humanistes, associés au MR, sont en passe de former un gouvernement wallon. Un agenda est esquissé pour cette semaine.

Lundi. Les présidents des deux formations se voient, probablement pour conclure l'accord. Dimanche soir, il était pratiquement achevé. Devant la perspective d'une opposition particulièrement remontée, les deux présidents de partis ont procédé à des analyses approfondies des impacts budgétaires précis de leur feuille de route.

Mardi. En fin de journée, l'accord pourrait être rendu public. De ce qu'on en sait, il sera présenté comme un accord de « rupture » par rapport à la coalition avec le PS. On y trouvera plus que probablement une rationalisation des outils de

gestion (SRIW, Sogepa, invests, intercommunales). Des fusions et/ou rapprochements sont attendus. On parle également, sinon d'une disparition des provinces, en tout cas de réformes majeures dans ce domaine. Le volet « emploi » sera également copieux. Cet accord sera présenté avant la diffusion du casting, « pour éviter que tout le monde se focalise sur les têtes et pas sur le fond », indique un initié.

Mercredi. Discussion qui s'annonce animée entre présidents de parti, puisqu'ils discuteront des membres du gouvernement wallon (lire ci-contre). C'est ce jour-là aussi qu'ils pourraient envoyer au Parlement la fameuse motion de méfiance, qui doit proposer une coalition et un casting pour que l'attelage en place (PS-CDH) tombe.

Vendredi et samedi. Le parlement wallon devrait débattre de la Déclaration de politique ré-

gionale, puis voter la confiance au nouveau gouvernement. Les travaux seraient donc terminés ce samedi.

Tel est en tout cas l'agenda esquissé par les proches de la négociation ce dimanche, tout en prenant quelques précautions : un décalage d'un jour ou un « couac » de dernière minute n'était pas à exclure. Mais tous s'attendent en tout cas à ce que la crise, en Wallonie, s'achève avec la semaine.

La situation s'avère moins engageante à Bruxelles. Ce vendredi, dans nos colonnes, Didier Gosuin, le pilier de Défi au gouvernement bruxellois, indiquait que son parti n'entendait pas négocier de nouvelle coalition à Bruxelles. Pas d'avancée en vue non plus en Fédération Wallonie-Bruxelles. On se trouvera donc, au moins temporairement, avec des majorités différentes dans les entités francophones. ■

BERNARD DEMONTY

PARLEMENT

Deux élues enceintes : CDH et MR retiennent leur souffle

La future majorité wallonne disposera d'une courte majorité au parlement de Wallonie : 38 sièges contre 37 à l'opposition. On se comptera dès le vote de la motion de méfiance. Or, chacun des deux partis compte en ses rangs une députée qui attend un heureux événement de manière imminente. Le cas le plus

simple à résoudre est celui de **Mathilde Vandorpe** (CDH), élue de Mouscron. La future maman est la suppléante d'Alfred Gadenne, le bourgmestre de sa ville. Il s'est déclaré empêché au parlement pour conserver son maïorat. Un grand spécialiste du parlement nous confirme le scénario possible : « M. Gadenne peut revenir siéger quand il en a envie et pour le temps qu'il juge nécessaire. Il récupère alors son siège et sa voix. »

En revanche, le vote de **Jacqueline Galant** (MR) est indis- pensable. « La loi ne prévoit absolument pas cette situation, et la présence physique de M^{me} Galant est requise. Personne d'autre ne peut appuyer sur le bouton de vote », nous indique-t-on. Au MR et au CDH, on n'exclut pas, dimanche, un report du vote de confiance au cas où M^{me} Galant serait dans l'incapacité de voter.

E.D. ET B.DY

Eliane Tillieux « Le CDH veut détricoter les points APE »

Le probable dernier gouvernement wallon réunissant PS et CDH a été marqué jeudi par un nouveau blocage : les humanistes ont fait barrage à la réforme des points APE portée par la socialiste Eliane Tillieux. Ces « aides à la promotion de l'emploi » sont un dispositif important pour assurer la remise au travail des demandeurs d'emploi wallons. Ils bénéficient aux pouvoirs locaux et au secteur non marchand et associatif. Plus de 42.000 personnes sont concernées, ainsi que 4.200 employeurs.

Car la réforme était sur les rails depuis longtemps. Elle faisait l'objet d'un accord initial entre PS et CDH qui s'était formalisé par l'approbation d'une note-cadre puis du décret en première lecture, en février dernier. Le texte revenait donc en deuxième lecture cette semaine avant de poursuivre son parcours au parlement. Le CDH en a décidé autrement. De quoi provoquer la colère de la ministre de l'Emploi et de la Formation.

« Cette décision remet en cause le processus qui devait aboutir à une entrée en vigueur des nouvelles règles dès janvier 2018, explique Eliane Tillieux. Les employeurs avaient déjà reçu un courrier leur expliquant les changements... Que doivent aujourd'hui penser les partenaires sociaux, syndicats comme représentants patronaux, qui ont travaillé sur cette réforme comme sur l'ensemble des aides à l'emploi ? Aujourd'hui, des milliers de travailleurs et d'employeurs sont dans l'expectative par la faute du CDH. »

« Stopper une telle réforme à la veille de son adoption est un acte irresponsable au regard des besoins de notre Région », as-

sène encore la Namuroise.

Les difficultés avaient surgi avant l'annonce d'un renversement d'alliance par Benoît Lutgen, mais elles se sont évidemment nourries des polémiques nées entre les deux partenaires de gouvernement. « Nous avons tout essayé pour arriver à un accord, jusqu'à négocier très tard dans la soirée de mercredi, explique Eliane Tillieux. Il y avait eu des avancées à la demande du CDH sur le secteur des aides ménagères et sur une codécision entre le ministre de l'Emploi et le ministre fonctionnel quand des points APE sont cédés d'un service à un autre. Mais cela n'a pas été suffisant. »

Côté CDH, on dénonce au contraire la passivité de la ministre : « Le texte avait été approuvé en première lecture, mais sous conditions. Elles n'ont pas été remplies. Notamment l'obligation de s'entendre avec la Fédération », dit-on au cabinet de Maxime Prévot.

Ces querelles de fin de coalition ne sont pas anodines. Pour la ministre wallonne, il n'y a pas de doute : « Le CDH veut détricoter un système qui a fait ses preuves. Sous prétexte de bonne gouvernance, il rêve en réalité de s'approprier l'appareil d'Etat en favorisant le retour des piliers traditionnels et en privilégiant les structures privées. Je parle ici des secteurs de l'enseignement, de la petite enfance et de la culture, gros consommateurs de points APE. Il s'agit de compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Mais au gouvernement wallon, le CDH a manifestement appliqué les instructions de la ministre Aldu Greoli. »

Jusqu'à présent, l'attribution des points APE et leur gestion dans le temps sont de

la compétence exclusive de la ministre de l'Emploi, qui agit de manière transversale sur l'ensemble des secteurs bénéficiaires. Le succès du dispositif est tel que bon nombre d'employeurs seraient en difficulté si les emplois subventionnés dont ils bénéficiaient leur étaient retirés ou devenaient moins avantageux. Les communes, les centres culturels ou des écoles ont mis en place des services d'aide, d'accueil ou de soutien grâce à ces points.

Le CDH fait valoir une autre vision : il plaide pour une stratégie sectorielle avec les ministres concernés. Exemple : la ministre de la Culture serait à la manœuvre pour les points APE attribués au secteur culturel, celle de l'enseignement pour ceux qui soutiennent le milieu scolaire. Pour le PS, c'est contraire à la philosophie du dossier.

« Les points APE, insiste Eliane Tillieux, ne sont rien d'autre qu'une aide à l'emploi. Malheureusement, de nombreux secteurs qui en bénéficient ont subi un effet pervers : leurs ministres fonctionnels se sont reposés sur ce dispositif et n'ont pas assuré un financement correct avec leurs propres deniers. Aujourd'hui, ils veulent récupérer les points APE à leur profit, au détriment de la stratégie socio-économique qui avait été mise en place. »

Au-delà de la polémique, il reviendra à la nouvelle majorité de traiter rapidement le dossier. Les aides à l'emploi comptaient parmi les points mis en évidence la semaine dernière par les partenaires sociaux : patrons et syndicats se réjouissaient de la continuité promise par les négociateurs. ■

ÉRIC DEFFET

LE PRINCIPE

Un milliard d'aides chaque année

Les points APE reposent sur deux principes. Un : la rémunération du travailleur est prise en charge par la Wallonie. Deux : communes et entreprises du non-marchand bénéficient d'importantes réductions de cotisations sociales. En Wallonie, les points APE financent 42.000 emplois auprès de plus de 4.000 employeurs. Le budget global de l'opération tourne autour du milliard d'euros : 605 millions pour les aides régionales sur les salaires et 343 millions en réduction d'impôts pour les employeurs. Un point APE vaut actuellement 3.067 euros indexables. La réforme organise un système de forfait par employeur qui peut ensuite disposer des aides selon ses besoins.

E.D.

Wallonie Plusieurs scénarios pour un casting

L'accord entre CDH et MR en vue, l'heure est venue de songer au casting du nouveau gouvernement wallon. Sortons de l'exercice un peu vain du concours de pronostic pour envisager des hypothèses de travail.

1 Combien de ministres ? Le débat sur la bonne gouvernance vire à l'obsession, la diminution du nombre de cabinets serait un signal fort. L'actuelle équipe PS-CDH compte huit ministres wallons : cinq socialistes et trois humanistes. L'attelage suivant pourrait fondre d'une unité, dit-on. Ne perdons pas de vue deux éléments à intégrer aux calculs. Un : la présidence du parlement entre en ligne de compte dans la répartition des postes les plus importants. Deux : la possibilité existe de créer des ministres à double portefeuille, en Wallonie et en Fédération Wallonie-Bruxelles, mais les incertitudes à Bruxelles et en Fédération rendent cette perspective très complexe.

Notons au passage la situation incongrue qui s'annonce : seul porteur actuel d'une double casquette,

Jean-Claude Marcourt (PS) ne serait plus ministre wallon de l'Economie, mais resterait ministre de l'Enseignement à la Fédération, tant que la configuration du gouvernement n'y évolue pas... Plutôt cocasse, non ?

2 Lutgen et Chastel au gouvernement ? Et si les deux présidents de parti, dont le nouvel exécutif wallon sera en quelque sorte

l'enfant inespéré, assumaient leur paternité jusqu'au bout ? En clair : Olivier Chastel ministre-président et Benoît Lutgen vice-Premier, en fonction de la représentation parlementaire. L'idée a flotté dans l'air. Elle soulignerait le caractère exceptionnel de la transition et la prise de commandement en urgence par les chefs eux-mêmes, alors qu'il reste à peine une année utile pour gouverner. Ce scénario se heurte à une évidence et devient du même coup hautement improbable : les deux hommes devraient abandonner leur présidence de parti à un peu plus d'un an de deux scrutins importants, en pleine négociation sur Bruxelles et la Fédération. Où serait la logique aux yeux de l'opinion ? Et puis il y a ceci : ni Chastel, ni Lutgen n'ont vraiment envie. Mais les bases grognent : ils ont négocié en solo, qu'ils assument !

3 Que va faire Maxime Prévot ? Au printemps dernier, le bourgmestre de Namur annonçait renoncer à son poste ministériel « au plus tard en 2018 ». Il se replierait pleinement sur sa ville pour préparer (et gagner) les communales. Avec la crise en cours, la donne a évidemment changé.

Le CDH peut-il se passer de Maxime Prévot s'il veut exister dans une coalition où un MR affichera un appétit de pouvoir à la mesure de l'interminable cure d'opposition qu'il vient de subir ? Difficile... Mais par ailleurs, quels sens auraient vraiment quelques mois d'intérim dans une nouvelle équipe et un passage de relais au

profit d'un remplaçant qui jouerait les utilités jusqu'en 2019 ? Pas très sérieux...

Et le reste du casting CDH ? Benoît Lutgen ne dédaigne pas les surprises du chef et le choix d'amis fidèles. En 2014, le président avait sorti de son chapeau le nom de René Collin, qui menait sa carrière politique à la province de Luxembourg. On parle beaucoup d'Alda Greoli, ancienne cheffe de cabinet de Prévot et spécialiste de dossiers aussi chauds que l'assurance autonomie et les allocations familiales. Double casquette pour elle ? Et quid d'André Antoine, actuel président du parlement auquel il a redonné vie, mais aussi « meilleur ennemi » du MR depuis 2014 ?

4 L'heure des quinquas du MR ? En 2014, les libéraux wallons pouvaient prétendre au pouvoir après de bons résultats électoraux. Mais PS et CDH avaient congloméré. Une génération de quinquas MR passait du même coup à côté du pouvoir : Borsus, Jamar, Jeholet, Crucke, De Bue, Dodrimont ou Defraigne. Plusieurs d'entre eux ont été aiguillés vers le fédéral. Dont Willy Borsus, souvent cité pour revenir à Namur et y présider le gouvernement, ce qui déboucherait sur un nouveau remaniement du gouvernement de Charles Michel, qui n'y est guère favorable. Avec la place qu'ils occupent depuis des années, Jeholet et Crucke semblent assurés d'un beau portefeuille. ■

É. D.

Député wallon ou bourgmestre : Magnette choisit

Paul Magnette (PS) récupérera-t-il son siège de député wallon ou choisira-t-il de se consacrer à Charleroi en y redevenant bourgmestre à part entière ? A *La Libre*, le ministre-président a affirmé qu'il ferait part de son choix lundi. Magnette pourrait rester député-bourgmestre en raison de son taux de

pénétration lors des élections. Mais le Carolo s'est fait le champion du cumul intégral... Question subsidiaire, un peu théorique : que faire du cumul entre la fonction de bourgmestre et celle de ministre, ce qu'est toujours Paul Magnette ? La question ne se poserait que si le socialiste retrouve tous ses droits immédiatement dans sa ville. Or, la procédure prendra quelques jours, largement le temps d'installer un nouveau ministre-

président à l'Elysette. La transition en douceur est donc privilégiée. Mais une autre option est possible : la démission pure et simple du ministre-président, un coup d'éclat. (E.D.)

André Flahaut soutient Di Rupo

André Flahaut, ministre du Budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles, a affirmé samedi son soutien au président du parti, Elio Di Rupo,

« Si Elio Di Rupo part, il n'y a plus de parti, a-t-il dit à Sud Presse. On a eu la chance, au PS, d'avoir de grands présidents et Elio Di Rupo est de ceux-là. » André Flahaut se demande quand même si, en 2014, le parti ne s'était pas fourvoyé en fermant la porte des entités fédérées francophones au MR. « On a peut-être commis une erreur. Avec une tripartie, on n'en serait sans doute pas là aujourd'hui. » (B.Dy)